



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 21/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011
D-2011/707**

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Avenant n°4 à la convention du 27 août
1999 pasée avec l'association 'Les jeunes
de saint-Augustin'. Autorisation. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 27 août 1999, la Ville de Bordeaux a mis à la disposition de l'Association des Jeunes de Saint-Augustin, différents immeubles communaux destinés au fonctionnement de l'Association et lui permettant de mettre en œuvre son programme d'animation socio-culturelle, socio-éducative, sportive et de loisirs, commun à l'ensemble des Maisons de Quartier.

Il s'agit des biens suivants :

- 9 Allée des Peupliers (salle des Peupliers),
- 11 Allée des Peupliers/ rue Joseph Le Brix (Maison de Quartier)
- rue Maître Jean (stade)

Cette convention avait une durée égale à celle de la convention de partenariat signée le 12 mars 1999. Cette dernière ayant été renouvelée pour une durée de trois ans par convention du 29 avril 2011, il convient par avenant, de prolonger d'une durée égale, la convention de mise à disposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

AVENANT N°4 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION « JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN » MAISON DE QUARTIER
REMISE DES BIENS A LA VILLE ET MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Les soussignés

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Hugues MARTIN, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du _____ reçue en Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et,

L'Association « Jeunes de Saint-Augustin », représentée par Monsieur Denis LACAMPAGNE, agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration en date du _____

D'autre part,

ARTICLE 1er : DUREE ET FIN DE LA CONVENTION

La convention du 27 août 1999 est renouvelée pour une période égale à la convention de partenariat conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1 janvier 2011

ARTICLE 2 : MODIFICATION

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 27 août 1999.

ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes les parties déclarent faire élection de domicile à savoir :

Monsieur Hugues MARTIN, es qualité en l'Hôtel de Ville

Monsieur Denis LACAMPAGNE, aussi es qualité au siège social de l'Association des Jeunes de Saint-Augustin

Fait à Bordeaux en double exemplaire le

P/la Ville de Bordeaux
P/le Maire

P/l'A.J.S.A.
Le Président

Hugues MARTIN

Denis LACAMPAGNE